



- ▶ Septembre : dossier étudiant sportif de haut niveau à retirer au SUAPS (3, bd Guy Mollet à Nantes) ou à télécharger sur le site Internet de l'université.

- ▶ Retour des dossiers complets au SUAPS avant le 16 septembre.

- ▶ fin septembre : commission Sport de Haut Niveau pour l'examen des dossiers.

- ▶ La demande de dispense d'assiduité n'est pas automatique. Elle est à faire auprès du secrétariat de sa formation en respectant les dates indiquées à la rentrée.

- ▶ Octobre : le statut est notifié aux étudiants dont le dossier est accepté.

- ▶ Avant le 14 octobre, les étudiants sportifs de haut niveau sur les listes du ministère de la jeunesse et des sports (élite, senior, jeune et espoir) doivent impérativement remplir une fiche de présentation qui sera en ligne sur le site Internet de l'université.

- ▶ En cas de besoin justifié, la demande de déplacement d'examens est à faire avant le 20 novembre pour la session de décembre et avant le 20 mars pour la session de mai.
Les demandes seront étudiées en fonction de l'importance de la compétition ou entraînement, les résultats aux contrôles précédents, etc.

- ▶ Validation des acquis : retour des dossiers avant le 20 juin.

*dates pouvant être modifiées ou sensiblement différentes d'une formation à l'autre